



Avis des représentants des personnels au projet de restructuration des services au 1^{er} janvier 2017 et au 1^{er} septembre 2017

L'article 57 du décret n°82-453 du 28/05/1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit que le CHSCT soit consulté sur les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail et, notamment, avant toute transformation importante des postes de travail découlant de l'organisation du travail.

Le projet de transfert du recouvrement de l'impôt des trésoreries mixtes vers les services des impôts des particuliers au 01/01/2017 et de l'enregistrement vers le service de publicité foncière de Privas au 01/09/2017 sont des projets importants.

Le gouvernement, la Direction Générale et les directions départementales sont les seuls responsables de la dégradation des conditions de travail par les suppressions d'emplois qui justifient actuellement les transferts de missions pour soi-disant «améliorer» les conditions de travail.

Ainsi, notre département a subi depuis 2 ans la fermeture de 8 trésoreries pour "améliorer les conditions de travail" des agents transférés dans d'autres postes. Nous avons subi également la réduction des ouvertures au public pour les mêmes motifs.

Or, aucun bilan n'a été tiré de ces fermetures ou réduction d'horaire.

Considérez-vous que les conditions de travail des trésoreries du Cheylard (absorption de St Agrève), de St Péray (absorption de la Voulte), de Joyeuse (absorption de Largentière), de la trésorerie d'Aubenas (absorption de Vals et Antraigues), de la Trésorerie de Privas (absorption de la Voulte) , etc... se sont améliorées?

Aujourd'hui, vous nous présentez un nouveau projet d'aménagements importants et de réorganisation au 01/01/2017 et au 01/09/2017.

Dans toutes les fiches présentées pour le transfert du recouvrement de l'impôt au 01/01/2017, vous indiquez que "le transfert du recouvrement de l'impôt permettra aux trésoreries de se centrer sur des missions moins diversifiées".

Les trésoreries mixtes ont toujours eu pour mission la gestion comptable des collectivités locales et le recouvrement de l'impôt.

La vraie question est pourquoi les trésoreries n'arrivent-elles plus à assumer l'ensemble de ces tâches?

- Cette difficulté ne provient-elle pas des suppressions d'emplois subies depuis plus de 10 ans?
- Cette difficulté ne provient-elle pas de l'arrivée de charges supplémentaires sans les créations d'emplois nécessaires?
- Cette difficulté ne provient-elle pas de "l'absorption" des trésoreries fermées?

Ainsi, par exemple, la trésorerie de Joyeuse qui a absorbé au 1er janvier 2016 celle de Largentière pour "améliorer" les conditions de travail des agents de Largentière est en sous-effectif de 3,4 agents et a vu le 16 juin 2016, les maires de Beaume-Drobie et du Val de Ligne manifester leur exaspération par rapport aux retards de traitement des dossiers de leurs communes et qui a pour conséquence une pression importante pour les agents de cette trésorerie.

Ces difficultés se retrouvent dans plusieurs services qui sont en situation de sous-effectif chronique...

Votre objectif est-il de transférer des missions aujourd'hui, dans le but de créer les conditions qui conduiront votre successeur à fermer ces trésoreries dans les années à venir?

De manière générale, vous nous présentez de manière très succincte "des projets" dans lesquels

- les charges transférées ne sont pas évaluées,
- la situation générale du poste n'est pas connue,
- le retard éventuel dans le recouvrement forcé n'est pas mentionné (exemple du Cheylard),
- la réception "fiscale" des trésoreries n'est pas indiquée,
- la situation des Sip recouvrement n'est pas détaillée (effectif consacré au recouvrement? Evaluation des charges de travail? Réception? Situation du poste...)
- les conséquences pour les agents qui vont suivre la mission n'est pas précisée (déplacement domicile - travail plus ou moins important?).

Pouvez-vous nous expliquer :

- Comment allez-vous compenser le déficit d'agents dans les Sip d'Annonay et de Tournon ? En supprimant des emplois pour faire correspondre les effectifs au Tagerfip ? (rappel: vous supprimez un poste de cadre B au Sip de Tournon et un également au Sip d'Aubenas au 01/09/2016!).
- Comment allez-vous renforcer le Sip d'Aubenas alors que le transfert du recouvrement de Coucouron et des Vans s'effectue sans transfert d'emploi? D'autant plus que des incertitudes existent quant aux transferts réels d'agents dans les Sip recouvrement (chaises vides?).

Concernant le transfert de l'enregistrement de Tournon et de Privas au SPF de Privas au 01/09/2017, aucune information ne nous est donnée sur la situation des enregistrements et du SPF de Privas (charges de travail, retard, réception....?) :

Comment pouvez-vous penser que cela améliorera les conditions de travail ?:

- alors que le SPF de Privas est déjà à 146 jours de retard au 30/06/2016,
- alors que l'enregistrement de Tournon a connu un départ en retraite non compensé au 1er juillet 2016 et qui va donc faire accroître le retard,
- alors qu'aucun agent de l'enregistrement de Tournon ne va suivre la mission,
- alors que l'enregistrement de Privas va connaître 2 départs d'agents confirmés et qui seront "peut-être" remplacés par des agents à former,
- alors que le SPF de Privas va connaître le départ de 2 agents qui ne semblent pas remplacés poste pour poste!

Expliquez-nous Madame la Présidente quelles mesures vous allez prendre pour que les agents du SPF-E de Privas travaillent dans de bonnes conditions?

De plus, quelles réponses apportez-vous aux nombreux arrêts de maladie dans les SIP/SIE d'Annonay, d'Aubenas et de Tournon?

Pensez-vous réellement que ce n'est lié qu'à la suppression du jour de carence, à des épidémies et qu'il n'y a aucun lien avec la dégradation des conditions de travail dans les services (sous-effectif?)?

Enfin, aucune information ne nous est donnée quant aux conditions matériels dans les postes récupérant les missions (plan des locaux avant-après, réponses aux observations de l'ISST suite aux visites de postes....).

D'autre part, l'ISST et le médecin de prévention n'ont été ni consultés, ni informés de ces restructurations et réorganisations contrairement aux préconisations des notes d'orientations ministérielles.

S'ajoutent à ces constats, des réformes permanentes générant de nombreuses incertitudes et stress pour les agents. Les lignes directrices de notre DG qui osent écrire que "l'âge d'or de la DGFIP est révolu" et que "les équipes doivent avoir la masse critique" ne rassurent pas les agents pour qu'ils soient "à l'aise dans leurs fonctions et épanouis"!

En conséquence, au regard de l'ensemble de ces constats, les représentants des personnels au CHSCT de l'Ardèche ne peuvent qu'émettre un avis défavorable à ce projet important de réorganisation.

Comme le prévoit l'article 77, nous attendons vos réponses à nos questionnements!